



Conseil communautaire – Séance du jeudi 16 juin 2022

Procès-verbal de séance

Sous la Présidence d'André BOIS,

Présents : MMES MRS ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MANSOZ. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). MARCHAIS (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). VANBERLVIET. WDOWIAK (pouvoir C. MANSOZ).

Le Président ouvre la séance à 18h30 au sein la Maison du lac

1. Approbation comptes-rendus des séances du 17 mars et 19 mai 2022

Le conseil communautaire approuve les comptes-rendus de séances en date du 17 mars et 19 mai 2022.

2. Présentation des actions culturelles de la CCLA

En tant que Vice-Président en charge de la culture Frédéric TOUIHRAT, présente au conseil communautaire un état des lieux de la politique culturelle de la CCLA :

- Enjeux et objectifs pour le territoire de la CCLA.
- Organisation de la coordination entre les acteurs concernés (Techniciens – Elus – Structures institutionnelles – Compagnies artistiques & Associations locale)
- Présentation des actions jalonnant la saison culturelle
- Présentation des dispositifs relevant de la sensibilisation aux pratiques artistiques (Parcours artistiques, Semaine du spectateur, Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle)

Voir document de présentation joint au présent procès-verbal.

Pascal ZUCCHERO dit s'interroger sur la répartition et le choix des lieux de spectacles. En tant que maire de Marcieux, il fait valoir que sa commune n'a accueilli qu'un seul spectacle au cours des 13 dernières années dans le cadre du festival des Nuits d'été.

Il considère que l'objectif de cette politique culturelle est aussi de faire « tourner » les animations et les événements culturels sur l'ensemble des communes de la CCLA. Il souhaite que ce principe devienne une règle.

Frédéric TOUIHRAT répond que, dans l'instant, il n'y a pas dans les conventions ou les partenariats, d'exigences de la part de la collectivité en matière de lieux d'organisation des spectacles. Les sites sont identifiés principalement en fonction des besoins des compagnies.

Une réflexion pourra être engagée afin que la répartition des lieux de spectacle permette de toucher l'ensemble des communes de la CCLA. A cette fin, la commission « Culture » pourrait étudier la mise en place d'un critère spécifique dans les conventions de financement.

Il souligne que dans le cadre de l'organisation de « La fête des lumières », le principe d'une délocalisation annuelle du spectacle a bien été mise en place.

Christophe VEUILLET interroge Frédéric TOUIHRAT sur le soutien financier de la CCLA au festival des Nuits d'Été dont certains spectacles sont organisés hors territoire ?

Frédéric TOUIHRAT répond que la CCLA accompagne financièrement le festival pour ce qui relève des spectacles ayant lieu sur son territoire. Les événements du festival organisés hors territoire CCLA sont financés ou accompagnés par les communes qui les accueillent.

Frédéric TOUIHRAT rappelle l'existence du dispositif du « 1% artistique » (et commande publique). Le 1% artistique est une mesure qui consiste à réserver, à l'occasion de la construction ou de l'extension de bâtiments publics, une somme permettant la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le lieu.

Il informe que la commission étudiera la possibilité et les conditions de mise en place de ce dispositif.

3. Contrat de bassin versant Guiers Aiguebelette Bièvre Truison Rieu

Patrick ROULAND rappelle qu'à l'issue du bilan du dernier contrat de bassin versant Guiers Aiguebelette, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) qui a été labellisé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), a été chargé de porter la préparation d'un nouveau contrat de bassin versant Guiers–Aiguebelette–Bièvre–Truison/Rieu.

Ce nouveau contrat dont l'élaboration est calée sur les modalités d'intervention et attentes de l'Agence de l'Eau, porte sur une durée de 3 ans (2022 – 2024, actions à engager avant le 31/12/2024). Comparativement aux anciens dispositifs, le nombre d'actions a été limité et seules les opérations jugées comme prioritaires au regard notamment des enjeux et objectifs du SDAGE, ont été inscrites.

Le SIAGA est en charge du portage et de l'animation nécessaire à la mise en œuvre des actions programmées. Le projet de contrat a été présenté en comité de bassin le

Ce contrat s'attache à répondre aux objectifs suivants, déclinés par volets et sous-volets :

Volet		Sous-Volet	
A		A1	Suivis et amélioration des connaissances générales sur les pressions de pollution

	Amélioration de la qualité des eaux	A2	Réduction des pressions de pollution domestiques
		A3	Gestion des eaux pluviales : schémas, déconnexion / infiltration, désimperméabilisation
B1	Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques	B1.1	Préservation et restauration des caractéristiques morpho-écologiques des cours d'eau
		B1.2	Restauration de la continuité écologique
		B1.3	Préservation, gestion et restauration des zones humides
		B1.4	Gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau
B2	Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique	B2.1	Instauration des modalités d'une gestion durable des ressources en eau du territoire
		B2.2	Amélioration des rendements / économies d'eau
		B2.3	Amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable
C	Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire	C1	Animation et suivi du contrat de bassin
		C2	Communication et sensibilisation

Le programme d'actions se compose de 81 actions réparties en 4 volets (et 12 sous-volets) ;

Les maîtres d'ouvrage signataires du contrat s'engagent à la mise en œuvre des actions ciblées qui leur incombent dans la limite de leurs disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat selon l'échéancier du programme d'actions du contrat.

A la suite de plusieurs réunions de préparation, il est demandé aux collectivités de s'engager sur la réalisation de leur programme d'actions durant ce Contrat de Bassin.

Concernant la CCLA, 6 actions ont été inscrites :

Numéro	Intitulé	Objectifs	Montant
A1.4	Suivi allégé niveau trophique du lac (Suivre et lutter contre le risque d'eutrophisation du lac (3 années)	75 000 € HT
A2.7	Création d'un système d'assainissement collectif sur la commune d'Attignat-Oncin	Raccordement 90 habitations et création d'une unité de traitement 300 EH	1 800 000 € HT

A2.8	Réhabilitation du réseau principal du bourg de Novalaise	Réduire les entrées d'eaux parasites. Réduire les pollutions d'origine domestique par débordement	1 000 000 € HT
B1.1.9	Restauration morpho-écologique du secteur aval du ruisseau de la Leysse de Novalaise - Nances	Restaurer le secteur aval de la Leysse / Attractivité piscicole et qualité du milieu	220 000 € HT
B1.1.10	Etudes préalables à la restauration morphoécologique du ruisseau du Gua		60 000 € HT
B1.4.3	Gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du lac d'Aiguebelette (MO déléguée au SIAGA)	Diagnostic et engagement d'un programme d'actions de restauration et d'entretien	80 000 € HT

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- Donner un avis favorable au contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson Rieu, pour une durée de 3 ans sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;
- Approuver les actions sous maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCLA telles que présentées dans la liste jointe pour un montant de 3 235 000 € HT
- S'engager à :
 - La mise en œuvre des actions ciblées dans la limite des disponibilités financières et en lien avec l'obtention des subventions prévues dans le cadre de ce contrat, selon l'échéancier du programme d'actions du contrat.
 - Transmettre le dossier complet à l'agence de l'eau de façon dématérialisée via le dispositif de téléservice des aides (TSA) : <https://aides.eaurmc.fr> avant le démarrage de l'action (et avant juin 2024 pour les opérations prévues la dernière année du contrat) ;
 - Faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :
 - Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence
 - Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
 - Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
 - Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.
- autoriser le Président à signer le contrat.

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire donne un avis favorable au contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truisson Rieu, approuve les actions sous maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCLA telles que présentées dans la liste présentée en séance et autorise le Président à signer le contrat.

4. Office de Tourisme PLA / Désignation nouvel administrateur CCLA

Serge GROLLIER expose les éléments suivants :

Madame Patricia CHAON a informé le Président de la CCLA qu'en raison de son état de santé, elle ne pouvait plus assurer l'ensemble de ses charges liées à sa fonction de conseillère communautaire et qu'en conséquence, elle avait pris la décision de démissionner de toutes ses charges liées au tourisme. En conséquence, le conseil communautaire est invité à désigner un nouveau représentant (administrateur au sein du CA de l'OT) en remplacement de Patricia CHAON.

Les personnes qui souhaiteraient se présenter sont invitées à le faire savoir auprès du Président mais les candidatures pourront intervenir en séance.

Pour rappel et conformément aux statuts de l'OT :

- La CCLA est représentée au sein du CA de l'OT PLA par 4 administrateurs (membres fondateurs)
=> André BOIS, Serge GROLLIER, Pierre DUPERCHY, Nouvelle personne à désigner
- Le Bureau de l'OT est composé de 4 représentants des territoires de la CCLA et 4 du territoire CCVG (2 élus dont VP Tourisme et 2 représentants socio-professionnels)
Pour la CLA => Serge GROLLIER, autre élu CCLA, Pierre LORENZELLI, Josian TUR

Après désignation du nouvel administrateur CCLA de l'OT PLA, le nouveau représentant de la CCLA au sein du Bureau de l'OT sera désigné « par et parmi » les 4 administrateurs.

Le nouveau Président de l'OT PLA sera élu par les membres du Bureau de l'OT PLA.

Le conseil est invité à désigner un nouvel administrateur au sein de l'OT PLA.

André BOIS informe le conseil que Frédéric MANTEL a fait valoir sa candidature. Aucune autre candidature n'ayant été déposée ou ne s'étant exprimée en séance, Frédéric MANTEL est donc seul candidat.

Avant de procéder au vote, Daniel TAIN souhaiterait avoir des précisions sur d'éventuelles tensions entre les élus référents au tourisme de la CCLA et de la CCVG. Il considère que l'hypothèse d'une scission de l'Office de Tourisme intercommunautaire du Pays du Lac d'Aiguebelette serait regrettable.

André BOIS rappelle que sur le plan du fonctionnement et de la gouvernance de l'OT PLA, il existe de réelles difficultés et qu'à titre d'exemple de dysfonctionnement, la CCVG n'avait pas encore effectué les nominations permettant de réunir l'entente intercommunautaire. Il précise que des discussions sont effectivement en cours, à la fois sur le plan de la coordination des OT à l'échelle de la destination touristique mais aussi concernant la question du maintien d'un OT intercommunautaire.

Plusieurs scénarios ont été identifiés et à ce stade rien n'a encore été tranché. Un travail d'analyse juridique et financière doit accompagner ces réflexions avant qu'une proposition ne soit soumise au conseil communautaire.

A l'issue de ces échanges André BOIS invite le conseil à se positionner sur la candidature de Frédéric MANTEL à la fonction de représentant de la CCLA au sein du conseil d'administration de l'OT PLA

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Frédéric MANTEL est élu représentant de la CCLA au sein du conseil d'administration de l'OT PLA.

5. Relais TDF pylône - Aiguebelette

André BOIS rappelle que la CCLA est propriétaire d'une parcelle sis sur la commune d'Aiguebelette-le-Lac accueillant un pylône de télécommunication et des locaux techniques.

Ce terrain, ainsi que l'utilisation des équipements font l'objet d'un bail de location dont le preneur est TDF. Le pylône accueille de la téléphonie mobile et des opérateurs TNT (multiplex).

Le bail actuel a été signé en 2015 pour une durée de 12 ans (Echéance 1^{er} novembre 2027).

Montant du bail : 5000 € / an avec formule d'actualisation.

Compte-tenu de l'évolution très importante des besoins de relais de télécommunication, de nouveaux opérateurs viennent maintenant concurrencer TDF dans l'exploitation des équipements existants. Dans ce cadre, la société Valocime a contacté la CCLA fin 2021 pour faire valoir son intérêt à reprendre le bail de location à son terme en faisant une première proposition de réévaluation (doublement) du montant du loyer et en effectuant des versements par anticipation.



Dans ce contexte, à l'issue des négociations engagées depuis février 2022 avec TDF et Valocime, il est proposé au conseil communautaire, après avis du Bureau, d'approuver la proposition de TDF reposant sur les bases suivantes :

- Rachat du pylône et du local technique pour 70 000 € (45 k€ + 25 k€)
- Loyer annuel : 13 000 € actualisable avec part variable
- Au niveau de la part variable :
+ 2500 € par opérateur supplémentaire. SFR s'étant installé au 30 mai, le loyer passera de fait à 15 500 € (Le pylône accueille Free, Orange et SFR)
Pour les multiplex télé, le pylône accueille aujourd'hui 6 multiplex TNT. Leur présence est fonction d'appels d'offres lancés tous les 4 ans par l'ARCOM (ex CSA). Le dernier date de 2021 et a été gagné par TDF. En cas d'arrêt de la diffusion d'un multiplex, le loyer sera minoré de 750 € par multiplex arrêté.
- Le nouveau bail prendrait effet de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2022 en remplacement du bail actuel.
- Le nouveau bail serait conclu pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31/12/2036.

Le Président invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver ces propositions

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la proposition de cession du local technique et du pylône pour un montant de 70 000 € ainsi que les dispositions proposées pour la rédaction du projet de bail de location.

6. Réorganisation pôle administratif CCLA - Création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet

Dans le cadre de la réorganisation – renforcement du service administratif de la CCLA, André BOIS propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

La personne recrutée aurait comme missions principales :

- Comptabilité :
 - Facturation des redevances des ordures ménagères, des redevances assainissement collectif et non collectif et des droits de branchements aux réseaux d'eaux usées.
 - Gestion des impayés en lien avec la trésorerie ;
 - Mise à jour des dossiers des usagers des services Déchets, Assainissement et SPANC ;
 - Emission de toutes pièces comptables sur les budgets annexes Déchets, Assainissement et SPANC ;
 - Gestion des immobilisations et de l'inventaire relatifs aux budgets annexes Assainissement et déchets ;
 - Déclarations TVA des budgets annexes Déchets, Assainissement et SPANC ;

- Suivi des dossiers de subventions relatifs aux services assainissement et déchets ;
- Soutien/Accueil physique et téléphonique ;
- Soutien/ Gestion des marchés publics (publication et suivi administratif) ;
- Ponctuellement assistance aux autres services de l'établissement : (courrier, vente cartes de plage, droits de navigation,...)

Le conseil est invité à approuver la création de ce poste de rédacteur.

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la proposition de création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.

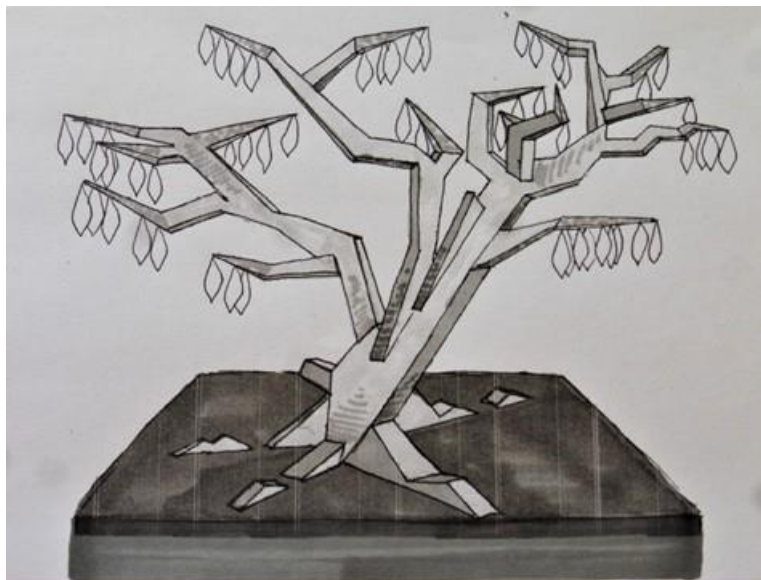
Concernant le personnel administratif, André BOIS précise que :

- La démission de Mme Séverine NOYER est effective.
- Mme Charlène BROUILLAT a prolongé son arrêt de travail et a sollicité par courrier l'engagement de négociations pour formaliser une demande de rupture conventionnelle. Un rendez-vous est programmé le 7 juillet prochain.
- Compte-tenu de la prévision de départ à la retraite de Mme OLIVANI, la réorganisation des services devra se mettre en place dès cet automne.

7. Association « Mémoire août 1942 » - Projet « Arbre de la mémoire »

Frédéric TOUIHRAT rappelle que l'Association Mémoire août 1942, fondée en 2019 par quelques citoyens, s'est donnée pour mission de réaliser un travail de mémoire autour de l'histoire des Juifs assignés à résidence durant la Seconde Guerre mondiale dans les communes bordant le lac d'Aiguebelette. Depuis 2019, l'Association organise une rencontre mémorielle constituée d'une série de témoignages permettant de faire revivre ces faits de l'histoire locale. Aujourd'hui, l'Association souhaite ancrer cet événement dans le territoire grâce à la réalisation d'un chemin de la mémoire couvrant 25 lieux identifiés (sauvetage, assignation, etc.) et d'un arbre de la mémoire en métal situé sur la commune d'Aiguebelette-le-Lac. Une inauguration de ces monuments est prévue le 26 août 2022.

En septembre 2021, l'Association a formulé une demande de subvention auprès de la Commission Culture de la CCLA pour soutenir ce projet de mémoire collective. La Commission Culture de la CCLA a inscrit un montant de 2 200€ pour accompagner ce projet.



Croquis de l'arbre de la mémoire - -Source : PR ZINC

Le Conseil Communautaire est invité à approuver l'attribution d'une subvention de 2 200 € pour soutenir le travail de l'Association août 1942.

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1, Christophe VEUILLET

=> Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 2 200 € pour soutenir le travail de l'Association août 1942.

8. Projet Eubylakes – Positionnement / Arrêt ou poursuite de l'implication de la CCLA dans le dispositif

André BOI rappelle que le projet EUbylakes qui a été initié en mars 2020, constitue le socle du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Ce partenariat rassemble 6 partenaires européens membres du réseau nEULakes : Municipalité de Reguengos de Monzaras (Portugal, chef de file), Commune de Manzanares El Real (Espagne), Commune d'Iseo (Italie), Autorité de gestion du lac de Kerkini (Grèce) Municipalité d'Imatra (Finlande), CCLA.

Avec un budget global de 141 120€, le projet EUbylakes a pour objectif l'organisation d'universités d'été permettant améliorer la connaissance et le débat autour de l'Europe de demain. EUbylakes est divisé en six modules thématiques (cohésion, démocratie, neutralité carbone, biodiversité, innovation digitale et égalité des genres) et un Lakathon organisés en rotation à travers les pays du réseau Neulakes : Portugal, Espagne, France, Italie, Finlande et Grèce. Concrètement, il s'agit pour chaque partenaire d'organiser 5 jours d'université d'été sur une des thématiques (débat, ateliers, conférences, spectacle, etc.) mais également de participer aux autres universités d'été.



Depuis son lancement, la crise sanitaire ont mis à mal le bon déroulement du projet. Plusieurs calendriers pour les universités d'été ont été envisagé mais la Commission Européenne n'a pas autorisé leur tenu du au contexte sanitaire. Le projet a été prolongé et il prendra fin en octobre 2022.

À ce jour, la CCLA n'a pas engagé de dépenses pour ce projet même un devis a été signé en début de mandat à Regards Croisés pour le festival d'été initialement prévu en septembre 2020 sur notre territoire. Le contexte sanitaire a mis ce projet en « standby » pendant 2 ans. A ce jour, la collectivité n'a pas encore organisé le séminaire d'été portant sur « l'égalité des genres » et n'a pas pu se déplacer vers la 1^{ère} université qui a eu lieu à Iseo (Italie) en mai dernier. Deux échanges en visio ont eu lieu pendant cette première université (participation de Monika Wdowiak) avec les quatre partenaires présents (Italie, Espagne, Grèce et la Finlande). Le chef de fil de ce projet, la municipalité de Reguengos de Monsaraz n'était pas présente à Iseo mais s'est engagé d'organiser la dernière université d'été en octobre pour la clôture de ce projet.

Le calendrier convenu à Iseo par les partenaires est le suivant :

- Italie : du 23 au 26 mai
- Espagne : du 7 au 10 juillet
- Grèce : du 22 au 26 août
- Finlande : du 6 au 9 septembre
- Portugal : su 3 au 7 octobre

Les partenaires de EUbyLakes demandent à la CCLA d'organiser l'université d'été avec la thématique « égalité des genres » si possible fin septembre ou en octobre.

Aujourd'hui, compte-tenu des faibles moyens disponibles en interne, il apparait très difficile pour la CCLA de maintenir son implication dans un tel partenariat qui demande la participation aux prochains événements.

André BOIS précise que Monika WDOWIAK qui suit les projets européens, a fait savoir qu'elle souhaitait l'abandon de ce projet par la CCLA. Cependant, étant absente lors de la séance, elle a indiqué qu'elle s'abstiendrait lors du vote.

Pascal ZUCCHERO fait valoir que la problématique de la langue était un obstacle au suivi de ces procédures et à l'implication des élus dans les échanges entre partenaires. Par ailleurs, il considère que le présent projet a très peu de valeur ajoutée pour la CCLA. Il indique donc qu'il votera pour son abandon sachant que cette décision n'aura pas de conséquences sur les financements attendus par la CCLA dans le cadre des autres dispositifs européens dans lesquelles elle est engagée.

Claudine TAVEL considère que le suivi de ces procédures européennes est d'autant plus difficile qu'elles peuvent être « à cheval » sur deux mandats électoraux et qu'il est souvent compliqué pour les nouveaux élus de se réapproprier des démarches parfois très complexes sans avoir participé aux phases d'élaboration.

Le Conseil est invité par le Président à se positionner « Pour » ou « Contre » l'abandon de l'engagement de la CCLA dans ce projet Eubylakes.

Résultats du vote :

- POUR : 20
- CONTRE : 4, Sandra FRANCONY, Frédéric TOUIHRAT, Pascal GENTIL, Christophe VEUILLET
- ABSTENTION : 3, Monika WDOVIK, Claudine TAVEL, Marie-Lise MARCHAIS

=> Le conseil communautaire approuve l'abandon du projet Eubylakes.

9. Travaux canyon du Grenand / Demande aide Région - Parc de Chartreuse



André BOIS rappelle les éléments suivants :

Dans un objectif de réouverture de la pratique du canyoning dans le Grenand, la CCLA a approuvé la mise en œuvre des mesures visant à :

- Limiter les risques de pollution bactériologique des eaux du ruisseau => Suppression point abreuvement et accès au bétail dans le lit du cours d'eau sur 500 m en amont du point d'entrée ; Accompagnement de la mise en conformité d'installations ANC
- Renforcer l'information et la sensibilisation des usagers / Risque Leptospirose et bonnes pratiques

Montant total des opérations : 32 925,50 € HT

Dans ce cadre, la CCLA a sollicité une aide de l'Europe au titre du programme Leader. Le dossier a été approuvé pour un accompagnement à hauteur de 80%.

Après échanges avec les services du Parc de Chartreuse, la Région AuRA, peut accompagner ce projet au titre du Plan de Parc de Chartreuse et apporter une aide à hauteur de 6 457,50 € (Le dispositif Leader permet de couvrir 100% des dépenses avec cofinancement).

Le conseil communautaire est donc invité à approuver le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région au titre du plan de Parc de Chartreuse, d'un montant de 6 457,50 €.

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région au titre du plan de Parc de Chartreuse, pour un montant de 6 457,50 €.

10. Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) – Réalisation du PRS Image Conventionnement avec le Département de la Savoie.

Ludovic AYOT rappelle que le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) ou Référentiel très grande échelle, est un fond de plan de haute précision destiné à servir de support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur, à savoir l'arrêté du 15 février 2012 en application du décret DT-DICT. Il a pour objectif de devenir le socle cartographique entre les gestionnaires de réseaux pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain par les entreprises travaux aussi bien en zone urbaine dense qu'en zone rurale.

Ce fond de plan doit répondre au standard établi par la Commission Nationale de l'Information Géographique (CNIG).

La mise en œuvre, la mise à jour et la diffusion du PCRS sont à la charge des collectivités territoriales qui devront le mettre à disposition des exploitants de réseaux au plus tard le 1er janvier 2026.

Afin de limiter l'impact financier de sa création mais également de sa gestion, le CNIG préconise la mutualisation. Les missions de l'APLC (Autorité Publique Locale Compétente) sont le pilotage, la coordination, la diffusion, la gestion et la maintenance du PCRS dans le cadre d'une mutualisation entre les collectivités et les exploitants de réseaux sur son territoire, et avec l'aide d'un coordinateur technique.

Dans ce contexte, le département de la Savoie a proposé de porter la réalisation du PCRS Image à l'échelle de la Savoie avec l'appui technique de la RGD 73-74, en sollicitant une participation financière des EPCI.

Un courrier avait déjà été transmis le 21 juillet 2021 à la CCLA sollicitant un accord de principe.

Le choix a été fait d'un PCRS image : une orthophotographie départementale couleur de résolution 5 cm et de précision 10 cm. Les premières acquisitions ont débuté ce printemps. Ces données seront diffusées en Open data et intégrées aux géoservices de la RGD.



Parallèlement, la RGD et le département accompagnent et encouragent les principales agglomérations à mener des projets de constitution de PCRS Vecteur et de géoréférencement de leurs réseaux. Dans sa version la plus aboutie, le RTGE (Référentiel Topographique très Grande Echelle) pourra alimenter des applications innovantes répondant aux besoins d'aménagement du territoire.

Le plan de plan de financement proposé par le Département :

- Coût => 1 065 000 € TTC pour 4 ans.
- ENEDIS : 74 500 €
- RGD 73-74 : 74 500 €
- Département Savoie : 458 000 €
- EPCI : 458 000 €

Clé de répartition = Nbre d'habitants et km de voirie.

La CCLA serait la plus petite contributrice avec une participation annuelle sur 4 ans de 1 145 €/an.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'adhésion de la CCLA à ce dispositif et à cet effet, à :

- Approuver le projet de convention avec le Département (Document joint au déroulé de séance)
- Autoriser le Président à signer le document

Résultats du vote :

- POUR : 23
- CONTRE : 2, David WROBEL, Christophe VEUILLET
- ABSTENTION : 2, Brigitte ALLARD, Pierre DUPERCHY

=> Le conseil communautaire approuve le projet de convention avec le Département et autorise le Président à signer le document.

11. Admissions en Non-Valeur

A la demande du Trésorier, le conseil est invité à approuver l'annulation des créances irrécouvrables suivantes :

- Budget général : 38.11 €
- Budget annexe Déchets : 4 273.97 €
- Budget annexe Assainissement : 8 407.39 €
- Budget annexe Sougey : 72.80 €

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve l'annulation de créances irrécouvrables présentées.

12. Décisions Modificatives Budgétaires

Stéphanie WALDVOGEL présente les propositions de décisions modificatives budgétaires suivantes :

➔ Budget Sougey :

Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 65/Compte 6541 – Admissions en non-valeur : + 100.00€

022 – Dépenses imprévues : - 100.00€

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la proposition de décision modificative.

➔ Budget Déchets :

Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 65/Compte 6541 – Admissions en non-valeur : + 500.00€

022 – Dépenses imprévues : -500.00€

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la proposition de décision modificative.

➔ **Budget Assainissement :**

Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 70/Compte 706129 – Reversement redevance modernisation réseaux de collecte : + 2000.00€

022 – Dépenses imprévues : - 2000.00€

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la proposition de décision modificative.

13. Correction imputation du bien « Maison du lac » – Rectification par opération non budgétaire

Stéphanie WALDVOGEL informe le conseil que la note conjointe DGFIP/DGCL du 12 juin 2014 précise que la régularisation d'imputations erronées sur exercices antérieurs, ne concernant que les comptes de même nature de la section d'investissement, peut être corrigée par des opérations d'ordre non budgétaires.

Or, les dépenses relatives au bien « 2011 MAISON DU LAC » ont été imputées par erreur au compte 2318.

Il est nécessaire, pour la sincérité du bilan, de corriger l'imputation de ce bien pour le porter sur le compte 2313.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de corriger le bilan de manière suivante : Débit 2313 : 4 029 740,14 / Crédit 2318 : 4 029 740,14
- d'autoriser le comptable public à procéder à ces rectifications par opération non budgétaire.

Résultats du vote :

- POUR : 27
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la correction de bilan proposée et autorise le comptable public à procéder à ces rectifications par opération non budgétaire.

Points d'information

· **Projet voie verte rive sud-ouest lac – Liaison Sougey – Gué des Planches - Gare de Lépin**

André BIS informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 19 mai dernier associant Cédric VIAL (Conseiller Régional), Rodolphe MUNIER (Responsable du service Maîtrise d'Ouvrage Infrar Routières et Linéaires - Direction des Mobilités à la Région) , André BOIS, Marie-Lise MARCHAIS et Ludovic AYOT.

Il en ressort les éléments suivants :

- Cédric VIAL a été nommé élu régional référent pour la partie Sud du Projet de Véloroute des 5 lacs (depuis Yenne jusqu'à Paladru).
- L'engagement de la Région avec prise de la Maîtrise d'ouvrage du projet, devrait être officialisé à la rentrée (septembre – octobre 2022).
- Le tronçon Sougey – Gué des Planches -Gare de Lépin fera nécessairement partie du projet quelque soit le parcours retenu.

Considérant que :

- la CCLA a déjà obtenu une aide de l'Etat à hauteur de 565 750 € (Appel à projets « continuité cyclables »),
- le démarrage des travaux doit intervenir avant octobre 2023,
- la Région n'assume pas directement la maîtrise d'œuvre et qu'elle ne peut garantir, en tant que maître d'ouvrage, d'être en capacité de lancer les travaux en octobre 2023,

Les services de la Région proposent que la délibération du conseil régional relative au projet de Véloroute, intègre une disposition particulière concernant ce tronçon, redéleguant à la CCLA la maîtrise d'ouvrage et lui octroyant (dans le cadre d'une convention de financement) une aide complémentaire à celle de l'Etat couvrant 100 % des dépenses (Estimation 2 200 000 €).

En conséquence, la CCLA préparera le DCE pour la consultation des cabinets de maîtrise d'œuvre (le DCE sera validé par les services de la Région). Cette consultation serait lancée au plus tard à l'automne laissant un délai d'un an pour passer en phases AVP - PRO et ensuite consulter et désigner les entreprises retenues afin de démarrer les travaux au plus tard en octobre 2023.

David WROBEL exprime le souhait de pouvoir accéder aux données relatives aux études de faisabilité qui ont notamment conduit à prioriser un scénario de tracé.

Daniel TAIN rappelle que ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs réunions dont une spécifique associant le conseil municipal de St-Alban de Montbel.

Compte-tenu de l'importance du projet, Pascal ZUCCHERO considère qu'il serait intéressant de faire une présentation technique en conseil afin que chacun dispose du même niveau d'information

· **Projet ERASMUS + CITART**

André BOIS rappelle que le projet CITART qui a débuté en 2019, rassemble 11 partenaires institutionnels, scolaires et artistiques à travers la France, l'Espagne et l'Italie. Il a pour objectif principal de susciter une réflexion et un engagement citoyen chez les jeunes européens des territoires ruraux par le biais du théâtre.

Depuis son lancement, le projet a subi de nombreuses difficultés :

- Problèmes administratifs liés à l'intégration d'un nouveau partenaire espagnol,
- Crise sanitaire générant une annulation quasi totale des activités de coopération,
- Changement de gouvernance politique pour le chef de file du projet,
- Relations avec le cabinet de consultance Regards Croisés en charge de l'accompagnement.

Malgré tout, les partenaires se sont mobilisés grâce à l'implication du chef de file (CCLA) appuyée par le soutien de l'Agence française ERASMUS+.



Le rapport intermédiaire d'avancement, rédigé par la CCLA et remis le 30 avril dernier sur la plateforme Mobility Tool, a été validé par l'Agence française ERASMUS+. Cette validation permet d'enclencher le versement de la deuxième tranche de subvention. La redistribution financière initialement prévue entre tous les partenaires n'est donc plus obligatoire dans l'immédiat. Le versement de la deuxième tranche permettra à certains partenaires de couvrir des dépenses déjà engagées pour finaliser ce projet.

La 4^{ème} et dernière réunion transnationale, initialement prévue en Espagne au mois de juin, sera probablement programmée en visioconférence durant le mois de juillet. Cette solution digitale permettra aux partenaires de ne pas engager de frais supplémentaires dans un temps restreint. Toutefois, les échanges virtuels ne sont pas subventionnés par l'Agence ERASMUS+ mais représentent une solution pour que cette dernière réunion transnationale entre les différents partenaires puisse avoir lieu.

· **SPANC / CCLA - SIEGA**

Pascal ZUCCHERO informe le conseil qu'une dernière rencontre technique a permis de caler la mise en oeuvre des missions confiées au SIEGA.

Les premiers contrôles de bon fonctionnement démarreront à partir du 11 juillet.

Ceux-ci débiteront par les communes d'Aiguebelette-le-Lac, Lépin-le-Lac, Attignat-Oncin (hors chef-lieu) et St-Alban de Montbel.

Une information sera diffusée sur le site de la CCLA + News Letter et bulletin CCLA.

Une information sera faite auprès des mairies (flyers) pour la relayer auprès des habitants.

Pour rappel, la CCLA conserve bien la compétence, le SIEGA n'agissant qu'en tant que prestataire de service. Tous les documents et avis sont donc signés par le Président de la CCLA.

Concernant l'instruction des PC avec assainissement non collectif et conformément à la réglementation, le volet assainissement devra être systématiquement instruit avant le dépôt du PC. Ainsi, les pétitionnaires devront produire les éléments nécessaires (Plan de masse, plan d'implantation des dispositifs, plan du bâtiment, étude de faisabilité, ...) auprès du SIEGA. Ce formulaire sera

téléchargeable et le SIEGA assure une assistance téléphonique pour tous les renseignements techniques.

L'avis sera signé par le Président de la CCLA. Le pétitionnaire déposera ensuite son permis avec cet avis.

- **Projet création pôle social**

L'étude de faisabilité confiée au cabinet JP MASSONNET (M. Florent GRAMMAIRE) est en cours.

Sandra FRANCONY informe le conseil qu'une première réunion de restitution est programmée le vendredi 17 juin.

- **Dispositif sécurité estivale 2022**

André BOIS informe le conseil que le dispositif sécurité associant Gendarmerie, SDIS, RNR, CCLA, Agents de sécurité plages, maires, plagistes, AREA avait été activé.

Ce dispositif est quasi identique à celui de 2021. Pour la gendarmerie 4 réservistes permanents + renforts les week-ends (Peloton autoroutier, PSIG, BNI, gendarmes en civil / Contrôle de Stupéfiants).

Une réunion est organisée tous les mercredis matin jusque début juillet pour débriefer et préparer les week-ends.

Il précise par ailleurs que les services du département de la Savoie ont été saisis pour installer des balises J11 aux principales intersections de la voie verte en rive ouest du lac afin d'empêcher l'intrusion des voitures en période de forte affluence.

- **Questions diverses**

- **Parking du Sougey**

Daniel TAIN souhaite exprimer son étonnement concernant l'aménagement du parking du Sougey compte-tenu de la présence d'une barrière et de l'utilisation de « goudron » pour réaliser les voiries alors que l'Etat demande aux collectivités de tendre vers une désimperméabilisation des sols.

- **Analyse des besoins sociaux (ABS)**

Thomas ILBERT fait remonter la question posée par l'une de ses administrées (Attignat-Oncin) concernant la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux auprès de la population ?

Sandra FRANCONY répond qu'une lettre d'information devrait être conçue à cet effet. Cependant, elle considère qu'il est nécessaire d'attendre le positionnement du conseil communautaire relatif aux orientations qui seront notamment proposées par la commission « Social » suite au rendu de l'ABS.

- **Niveaux du lac**

André BOIS informe le conseil que le niveau du lac est très inférieur à la cote cible (plus de 20 cm). Compte-tenu des conditions météorologiques et des prévisions, il existe un risque que la baisse observée se poursuive.

· EHPAD

Suite au rendez-vous avec le Directeur de l'EHPAD et Gilles GROS, André BOIS informe le conseil des points suivants :

- L'établissement a dû fonctionner avec 5 lits en moins en raison d'un manque de personnel.
- A partir du mois de juillet, les repas seront produits par les cuisines de l'EHPAD de Yenne.
- La CCLA a voté l'attribution d'une aide de 5000 € pour financer la préparation des médicaments pour les résidents par une pharmacie sur un an. Cette préparation sera réalisée par une pharmacie d'Aix-les-Bains.
- Pour les repas, le pain sera fourni par les boulangeries de Novalaise.

Concernant le retour à l'équilibre budgétaire, Gilles GROS fait savoir que l'ARS a déjà attribué un financement à hauteur de 200 000 €.

Un financement complémentaire de 100 000 € est prévu sous conditions de présentation et de validation d'un plan de retour à l'équilibre financier.

Par ailleurs, il informe le conseil qu'un programme de professionnalisation du personnel a été engagé avec Pôle Emploi avec pour objectifs la formation et la titularisation du personnel.

Prochain conseil le jeudi 21 juillet 2022, 18h00, Maison du lac.